

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 27

Nombre de suffrages exprimés : 27

VOTE :

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°22/2020****Date de la convocation du Comité syndical :** dix-sept septembre deux mille vingt**Date de la séance du Comité syndical :** vingt-quatre septembre deux mille vingt**Membres présents :**

M. Rémi ANDRE, M. Alexandre BENEZET, M. Sébastien BLANC, M. Bernard BOURSINHAC, M. Christian BRUGERON, M. Michel CASTANIER, M. Serge CHAZALMARTIN, M. Jean-Pierre COMBAL, Mme. Nelly DAUDE, Mme. Monique DELAGRANGE, Mme. Régine DOUSSIÈRE, M. Hubert FONTAINE, M. Patrick GAYRARD, M. Jean-Paul ITIER, M. Eric MALHERBE, M. Philippe MARTIN, M. Eric PICARD, M. Alain RAYNALDY, M. Jean-Louis RECOUSSINES, M. David RODRIGUES, M. Christian SAINT-LEGER, Mme. Catherine SANNIE-CARRIERE, M. Bernard SCHEUER, M. Laurent SUAOU, M. Benoît VALARIER, Mme. Christine VERLAGUET, M. Didier VIGOUROUX.

Étaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

M. Jacques BLANC (Ancien Président du SMLD), M. Marc SCHWANDER (Trésorerie principale de Mende), Mme. Marie-Hélène PRIVAT (SMBL), M. Florian BONIELLO, M. Guillaume CANAR (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Lionel FABRE (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Vincent LOUVEAU (Syndicat mixte Lot Dourdou), M. Pierre-Etienne VIGUIER (Syndicat Mixte Lot DOURDOU).

Secrétaire de séance : M. Alexandre BENEZET**OBJET : Administration générale – Désignation d'un représentant au CNAS**

Il convient de désigner un représentant du syndicat mixte au Comité National d'Action Sociale (CNAS) auquel adhère le Syndicat Mixte Lot Dourdou.

M. Alexandre BENEZET, délégué titulaire de la Communauté de communes Comtal Lot Truyère déclare être candidat pour représenter le SMLD au CNAS. Après avoir constaté qu'il n'y avait pas d'autres candidats le Président propose de procéder à cette désignation par un vote à main levée.

A l'unanimité, les membres présents décident de procéder à cette désignation à main levée.

M. Alexandre BENEZET est désigné représentant à la Commission Locale de l'Eau à l'unanimité des membres présents.

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Madame la Préfète de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le octobre 2020

Pour extrait conforme
Fait et publié à La Canourgue le octobre 2020

Le Président,

Le Président,

Eric PICARD



REÇU À LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE
07 OCT. 2020
BUREAU DU GOURRIER

Eric PICARD



Paraphe :



page n° - 40 -